

# Les notions de patrimoine mobilisées dans l'analyse du territoire de l'oasis de Figuig

**Janty Gwenaëlle\* et Demissy Romain\*\***

Université Paris Diderot - Paris 7 UFR G.H.S.S Case 7001 Bâtiment Olympe de Gouges 5 rue Thomas Mann 75205 Paris Cedex 13 (Université Paris Diderot UMR Ladyss), [gwenaelle.janty@univ-paris-diderot.fr](mailto:gwenaelle.janty@univ-paris-diderot.fr)\*, [romain.demissy@etu.univ-paris-diderot.fr](mailto:romain.demissy@etu.univ-paris-diderot.fr)\*\*).

Figuig est une oasis marocaine de la région de l'Oriental. Elle est située sur la frontière avec l'Algérie, à environ 400 km au Sud de la Méditerranée. Sa situation stratégique aux portes du désert permit à Figuig de jouer, tout au long de son histoire, le rôle de relai sur les axes du commerce caravanier transsaharien; le rayonnement culturel et économique de l'oasis dépassa ainsi largement l'échelle régionale (Madani, 2006). Mais la fermeture de la frontière en 1994 entre les deux pays a engendré l'isolement et l'enclavement de la ville, qui a connu une émigration très importante de sa population et la réduction brutale de ses ressources économiques et commerciales. Parmi les conséquences de ce mouvement, une déprise agraire et de la dégradation de son patrimoine architectural, social et environnemental.

Le développement économiques est envisagé pour freiner l'émigration mais risquerait de mettre en péril le patrimoine culturel de l'oasis et détériorer son environnement fragile. Symétriquement, assimiler le patrimoine à une muséification, le protéger par des procédures mises au point par des institutions extra territoriales peut générer des contradictions avec les enjeux du développement local.

Cette situation met à jour des tensions au sein du territoire entre des logiques de conservation et des logiques de développement. De surcroît, les acteurs locaux confrontés à ces tensions ont à concilier des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, soit ceux du développement durable. La question du patrimoine, abordée de manière moins figée, permet de réinscrire les initiatives locales dans une trajectoire historique sans abandonner les perspectives d'accroissement de l'activité économique, de maintien des communautés, et de non dégradation de l'environnement.

Mots-clés : Oasis de Figuig, Patrimoine, Développement durable, Conservation, Territoire

## Introduction :

Au patrimoine correspond plusieurs notions : patrimoine individuel, patrimoine institutionnalisé ou patrimoine immatériel territorial... A chacune de ces notions correspond des acteurs particuliers et des logiques de conservation ou de développement différentes. Pour un même territoire, l'enjeu de son développement socioéconomique implique d'articuler ces différentes notions de patrimoine et les logiques leur correspondant. L'oasis de Figuig, par ses spécificités architecturales, culturelles, paysagère mais aussi par sa situation socioéconomiques est un terrain particulièrement propice à l'étude de ces questions. L'étude du cas de Figuig s'inscrit dans une perspective de recherche plus large, portant entre autre sur la définition du territoire, le rôle des acteurs et des dispositifs institutionnels territoriaux. L'oasis de Figuig constitue un ensemble cohérent, matériel et culturel, où existe une complémentarité entre l'architecture domestique, l'organisation spatiale des ksour, la palmeraie, son système d'irrigation et toutes les pratiques sociales et culturelles qui leur sont associées. Elle est une représentation exceptionnelle de l'interaction de l'homme et de la nature dans un environnement désertique, basée sur un système social traditionnel complexe. Cette interaction a permis l'implantation d'une civilisation sédentaire urbaine qui se traduit par une organisation spatiale structurée en ksour, et une architecture de terre adaptée aux conditions climatiques. Elle est l'expression d'une culture originale qui a su, grâce à sa situation géographique éloignée des grands centres urbains modernes, préserver sa cohésion et s'adapter aux besoins de l'écosystème oasien (Gillot et al. 2011). Située à l'extrême Est du Maroc dans la région de l'Oriental, elle se trouve à proximité immédiate de la frontière algérienne aujourd'hui fermée, à environ 400 km au sud de la ville d'Oujda et de la Méditerranée.

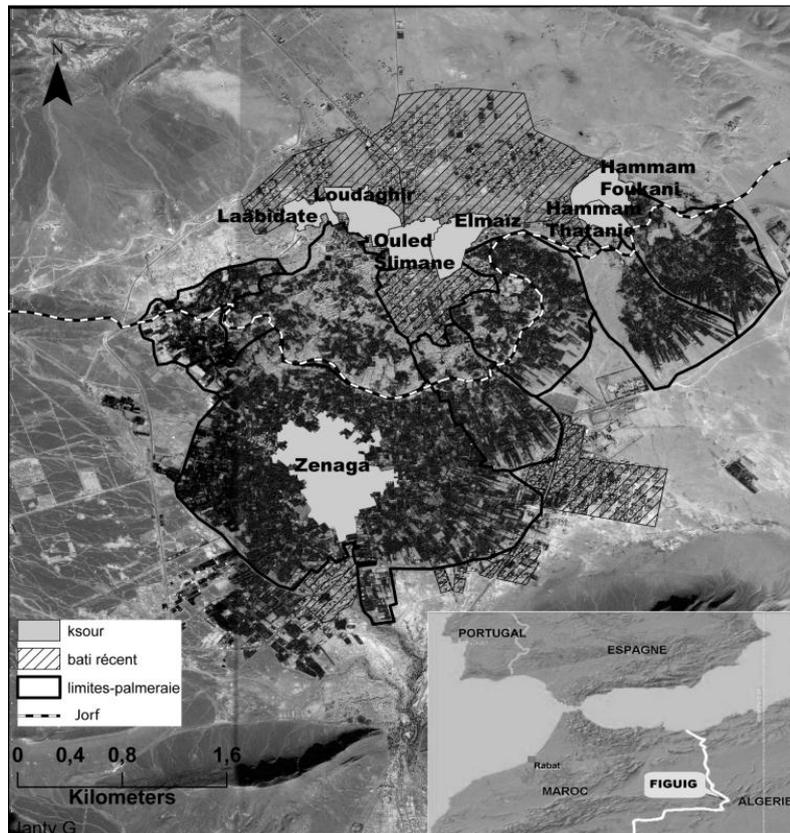


Figure 1 Oasis de Figuig (sources : Google Earth 2008 et données de l'auteur)

En 2008, la ville comptait 12 613 habitants (source : municipalité de Figuig) répartis au sein de sept ksour et de bâti plus récent. Ces ksour sont reliés entre eux par les extensions récentes ou par la palmeraie qui s'étend sur environ 650 ha (Fig 1). Cette palmeraie présente les caractéristiques d'une palmeraie oasienne traditionnelle, caractéristique du modèle du « jardin étagé ». Des sources permettent de fournir l'eau qui parviennent jusqu'aux jardins grâce à un système d'irrigation traditionnel. Cependant, l'oasis de Figuig est confrontée à des difficultés : défaut d'entretien des Ksour et de la palmeraie, exode démographique et dégradation de la situation économique.

Du côté architectural et urbanistique, le style urbain moderne progresse et les tissus anciens se dégradent, les ksour se dévalorisent (Fig.2) et les anciennes constructions en terre sont de moins en moins renouvelées et entretenues. La palmeraie est en partie abandonnée faute de main d'œuvre ce qui entraîne la dégradation des éléments du réseau d'irrigation ainsi que des jardins eux-mêmes (palmiers morts, abandon des cultures) (Fig.2). Ces détériorations matérielles sont concomitantes avec une émigration importante. Ainsi depuis 1982, la ville a connu un recul de 11,7 % de sa population. Le départ d'une partie des habitants crée un manque de main d'œuvre localement. Au cours de la même période, la situation économique locale s'est elle aussi dépréciée malgré la modernisation urbaine, financée par une diaspora de plus en plus nombreuse.



Figure 2: jardin abandonné, vue sur un ksar (Janty G 2011)

Au travers de ces difficultés sont posées, à la fois la question de conservation/protection du patrimoine matériel et immatériel, mais également celles de son articulation avec une dynamique de développement du territoire. Cette articulation est rendue particulièrement complexe du fait de l'enchevêtrement de plusieurs enjeux relevant d'une logique patrimoniale : conservation du bâti et des aménagements de la palmeraie ; organisation sociale notamment autour de la gestion de l'eau, des travaux collectifs et de la vie de la communauté ; transmission, diffusion et maintien des savoir-faire locaux. De surcroît, ces enjeux sont abordés à différents niveaux (municipalité, communauté, famille) mobilisant des acceptions de la notion de patrimoine qui leur sont spécifiques.

Depuis 2005 la municipalité de Figuig s'est engagée dans une procédure de classement de son patrimoine auprès de l'UNESCO. Cette démarche vise à répondre aux difficultés évoquées précédemment, en s'appuyant sur l'hypothèse selon laquelle le classement du patrimoine figuigui serait source de développement touristique constituant ainsi une alternative au déclin socioéconomique que connaît la ville. Cette logique de conservation du patrimoine entre cependant en tension avec les aspirations des habitants dont le principal souci est de jouir de suffisamment de ressources pour pouvoir vivre à Figuig et transmettre leur patrimoine aux générations futures. L'oasis fait également face à des difficultés particulières se traduisant par une remise en cause de l'organisation traditionnelle. S'il semble important de repenser les modes d'organisation hérités, cela se traduit pour le moment par un accroissement des inégalités sociales et économiques conduisant à un abandon de jardins et/ou habitations soit à la dégradation de l'environnement local. Si l'on considère que le développement durable correspond à une prise en charge simultanée des enjeux de réduction des inégalités sociales, de développement économique et de respect des conditions environnementales, alors l'oasis de Figuig fait face à ce type d'enjeux (Thys ; du Tertre et Rauschmayer 2010) . Une approche territoriale pourrait constituer un niveau de réponse pertinent à la fois à l'articulation entre les différentes logiques de patrimoine à l'œuvre à Figuig et aux questions du développement durable.

#### **D) Construction de la notion de « patrimoine institutionnalisé » : mise en œuvre d'une logique de conservation.**

La municipalité de Figuig s'est engagée dans une procédure de classement de son patrimoine auprès de l'Unesco. L'un des premiers résultats de cette démarche est de répertorier des éléments matériels à conserver du fait de leur caractère exceptionnel pouvant provenir de leur histoire, de leur nature ou du fait qu'ils matérialisent des spécificités culturelles, et ainsi de les institutionnaliser comme patrimoine. Le but de la conservation de ce patrimoine matériel de l'Humanité, est de pouvoir s'assurer qu'il sera visible et disponible pour les générations futures. Ce *patrimoine institutionnalisé* prend également l'aspect d'éléments immatériels spécifiques à Figuig. Il regroupe des éléments culturels, des pratiques, des coutumes ou des institutions là encore à protéger, à sanctuariser afin de conserver une certaine diversité culturelle à l'échelle de la planète.

### 1.1 Analyse en termes de patrimonialisation :

Ce qui est analysé ici, c'est la patrimonialisation, c'est-à-dire l'ensemble du processus conduisant à construire un patrimoine, car le patrimoine, n'est pas un objet en soi, mais bien le résultat d'actions, de tractations et de compromis établis au niveau de la municipalité. Pour analyser ce processus, nous allons le décomposer en deux dynamiques liées l'une à l'autre : la révélation et la métamorphose.

Ce concept de révélation<sup>1</sup> entendu comme un processus par lequel les acteurs locaux identifient les ressources locales susceptibles de faire patrimoine. Pour comprendre l'engagement dans une dynamique de révélation, il est nécessaire de rechercher d'éventuels événements justifiant la démarche. Il ne s'agit pas d'évènement en soi, mais d'évènements pour ceux désirant intervenir sur la réalité locale et donc marqués par leurs desseins. L'évènement n'est pas un instant donné et identifiable pour tous, mais une combinaison de faits et le sens donné à ces faits par l'acteur ou le groupe d'acteurs en question. Au sein de la dynamique de révélation, sont identifiés des ressources (éléments matériels ou immatériels) pouvant devenir du patrimoine. Il s'agit dans cette première dynamique de révéler un potentiel et non directement de constituer un patrimoine. Pour que celui-ci se construise, il est nécessaire que se mette en place un processus de métamorphose des ressources potentielles en actifs spécifiques mobilisables au sein d'activités.

Par le terme de métamorphose, à la suite de Berneur Pecqueur et de Gabriel Colletis, nous entendons une dynamique de mobilisation de ressources immatérielles en réponse à des enjeux particuliers. (Colletis et Pecqueur 2005 :58). La métamorphose comprend une dimension d'activation, dans le sens de l'engagement au sein d'activités, mais également une dimension de spécification.

### 1.2 Analyse du processus de classement à l'Unesco.

Suivant la démarche analytique proposée, nous allons maintenant reconstituer la patrimonialisation opérée au sein du processus de classement à l'Unesco du patrimoine figuigui en nous intéressant tout d'abord à la dynamique de révélation puis aux dispositifs de métamorphose des ressources révélées.

#### *Evènements et révélation :*

En 2005, la municipalité de Figuig a engagé une collaboration avec une équipe pluridisciplinaire de l'Université Paris Diderot (historiens, géographes et architectes) afin d'étudier le caractère exceptionnel du patrimoine bâti associé à la palmeraie. Cette coopération a conduit à envisager une demande de classement de l'oasis au patrimoine mondiale de l'Humanité. Le travail accompli en vue de la constitution du dossier, révèle la richesse et la spécificité du bâti, de la palmeraie, mais aussi des institutions et des pratiques sociales des figuiguis. Afin de nourrir cette expertise, l'équipe scientifique a mis en œuvre une large palette de méthodes : enquêtes, fouilles, relevés architecturaux et photo-interprétation.

La spécificité de la société oasienne de Figuig provient de son histoire et de pratiques qui lui sont propres. Au fil du temps, les figuiguis ont développé une architecture spécifique avec des techniques et matériaux locaux tels que la brique de terre séchée, les stipes de palmier et la chaux. L'organisation urbaine représente la trace et l'empreinte physique de l'organisation sociale et des pratiques culturelles. Par exemple les ksour sont organisés de manière à permettre les rencontres autour des mosquées, mais

---

<sup>1</sup> La *révélation* est ici une analogie à l'opération effectuée par les photographes utilisant les pellicules argentiques, plutôt qu'une référence divine. Les acteurs étant les photographes, choisissant par la mobilisation d'outils et de dispositifs institutionnels de faire apparaître sur la pellicule non la réalité dans sa globalité, mais un angle de vue, une perspective qu'ils auront choisie.

sont aussi subdivisés en fonction des lignages familiaux<sup>2</sup>. Ces caractéristiques sont reprises dans le dossier d'inscription au patrimoine de l'humanité comme répondant au quatrième critère défini par l'Unesco : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significatives(s) de l'histoire humaine ». L'équipe scientifique justifie cette correspondance au critère IV de la manière suivante : « En effet, Figuig représente un exemple éminent d'organisation spatiale, architecturale et urbanistique en ksour, associés à un paysage de palmeraie en jardins étagés. Ceux-ci illustrent un modèle d'implantation de la période de développement du commerce caravanier présaharien et transsaharien, particulier par ses pratiques sociales et culturelles » (Unesco 2011).

Le système d'irrigation de la palmeraie constitue un autre élément matériel spécifique de l'oasis. Ce système est composé de *foggaras*<sup>3</sup>, bassins, échangeurs et canaux (Fig.3). De la même manière que l'architecture en ksour est liée à des pratiques sociales et culturelles particulières, la gestion de l'eau attachée au réseau d'irrigation correspond à des pratiques et savoir-faire traditionnels. Ainsi, l'eau est gérée collectivement via un partage sous forme de *part d'eau* c'est-à-dire un droit d'accès à l'eau prenant la forme d'un temps d'écoulement ou un volume, ce qui permet d'ajuster la consommation d'eau à sa disponibilité (c'est-à-dire à son débit). Ces *parts d'eau* sont des propriétés individuelles et peuvent donc être louées, vendues ou transmises. Le système gravitaire présente en outre l'avantage économique d'acheminer l'eau sans nécessiter d'énergie. La répartition des *parts* initialement décidée en fonction de la contribution à la construction du réseau par les lignages – avec le concours du travail esclave –, a évolué du fait des échanges/transmissions de *parts* entre les propriétaires. De ce fait, il n'y a pas aujourd'hui de lien entre la superficie des jardins dont dispose un propriétaire et le volume d'eau auquel il a accès. Enfin, le nombre total de *parts d'eau* est défini collectivement et demeure relativement stable chaque année, ce qui là encore présente l'avantage de ne pas accroître la pression sur la ressource en eau. En ce sens, le système d'irrigation de la palmeraie est assez significatif des systèmes agricoles ingénieux, définis par la FAO (Koochafkan P. et Altieri M.A. 2011), et qui pourraient inspirer de nouvelles techniques agricoles.



Figure 3: *foggaras* et échangeur (Janty G 2011)

La palmeraie constitue l'un des derniers exemples de jardin étagé oasisien encore fonctionnel<sup>4</sup>. La terre y est partagée physiquement entre de nombreux exploitants qui cultivent leurs parcelles de façon

<sup>2</sup> Au sein des ksour, les maisons appartenant aux membres d'un même lignage familial sont mitoyennes. Ces groupements de maisons peuvent être séparés les uns des autres par des portes.

<sup>3</sup> Galeries souterraines drainantes.

<sup>4</sup> Dans les autres oasis du Maghreb, ce type de jardin a été remplacé par des monocultures monovariétales du palmier.

intensive grâce à la superposition en trois strates de cultures : palmiers, arbres fruitiers et cultures vivrières ou fourragères. Du fait de l'ombrage des palmiers et des autres arbres fruitiers, de l'ombre portée des murs entourant les jardins, et de la fraîcheur apportée par les bassins, la palmeraie est dotée d'un microclimat. Ce mode de culture permet également d'entretenir une certaine diversité des variétés de palmiers répondant à un éventail de besoins alimentaires. Cela constitue un exemple d'interaction positive entre l'homme et l'environnement, dans un contexte marqué par des tendances telles que la désertification, le changement climatique et la réduction de la biodiversité.

Ces spécificités liées à la palmeraie et son système d'irrigation sont reprises dans le dossier de demande de classement auprès de l'Unesco, comme correspondant au critère V : « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ».

Figuig est une oasis qui a conservé de son histoire des vestiges exceptionnels qui représentent aujourd'hui, des richesses architecturales, archéologiques et paysagères importantes : grandes murailles, remparts, tours de guets, mosquées, mausolées, palmeraie, réseau d'irrigation, ksour... Le dossier de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité fait également état de pratiques sociales et de savoir-faire originaux justifiant l'inscription au titre du critère III de l'Unesco : « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ».

#### *Tentative de métamorphose :*

L'ensemble des ressources spécifiques révélées par le travail de l'équipe scientifique et la constitution du dossier de classement auprès de l'Unesco sont pour la municipalité de Figuig perçues comme des moyens de garantir le développement socioéconomique de l'oasis. Ce développement est devenu une nécessité pour la municipalité depuis la fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie, présentée comme une explication au déclin de la ville. Pour permettre ce développement socioéconomique, la municipalité compte sur un développement touristique du fait de l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. L'*activation* des spécificités révélées par les scientifiques prendrait alors la forme d'un « label » offert par le classement Unesco et permettant de développer des activités touristiques. Il ne s'agit donc pas directement d'*activer* les ressources spécifiques révélées mais plutôt de les regrouper par le dispositif de classement. L'oasis est inscrite sur la liste indicative du Maroc mais ne figure pas encore sur celle du patrimoine mondial de l'humanité. Pour le moment, la municipalité s'en tient à des actions visant à développer les capacités d'accueil touristique à Figuig en appuyant par exemple la création de chambres d'hôte. Par ailleurs, l'équipe municipale cherche également à sensibiliser la population à l'intérêt de la conservation du patrimoine architectural local. Pour mener à bien ces actions, la ville de Figuig s'appuie sur des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires internationaux à l'instar de l'Université Paris Diderot.

En vue du développement touristique, la municipalité a autorisé la construction d'un village de vacances à proximité de la palmeraie. Si cette autorisation ne s'inscrit évidemment pas dans le processus de classement du patrimoine figuigui, celle-ci correspond à la volonté d'accroissement des capacités d'accueil touristiques. Cette implantation a été menée par une association, sans réelle prise en compte de son adéquation avec le paysage et les caractéristiques architecturales de Figuig.

En parallèle à cette volonté de développer le tourisme en s'appuyant sur le processus de classement Unesco, la ville de Figuig en collaboration avec l'agence de l'Oriental<sup>5</sup> s'est engagée à faire connaître Figuig au niveau national. Au cours de cette démarche, la procédure de classement Unesco est mobilisée comme une ressource. Le principal évènement permettant de révéler le *patrimoine institutionnalisé* figuigui à l'Etat marocain est une journée d'étude organisée par l'agence de l'Oriental au siège de l'Unesco à Paris le 16 mars 2011. L'inscription au patrimoine national et sur la liste indicative de l'Unesco sont des conséquences directes de cette journée d'étude. En effet, l'ambassadrice du Maroc à l'Unesco ayant engagé la procédure de classement, il était devenu nécessaire que le ministère de la culture marocain inscrive Figuig au patrimoine national du Maroc. Cette inscription au patrimoine nationale reprend les termes du dossier Unesco et incite le ministre de la culture à s'intéresser à Figuig. Cette démarche s'insère dans le rééquilibrage de la politique marocaine en faveur de la région de l'Oriental.

#### *De la pertinence du choix du tourisme :*

L'équipe de l'Université Paris Diderot émet des doutes concernant à la fois la capacité de développement touristique de Figuig mais aussi le fait que celle-ci permette de répondre aux enjeux locaux. La localisation de l'oasis est un premier frein au développement du tourisme selon les scientifiques. Rappelons qu'avec la fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie, l'oasis se trouve désormais enclavée, à 5 heures de route de l'aéroport. De surcroît, la région de l'Oriental ne bénéficie pas d'une grande notoriété, c'est d'ailleurs tout le sens de la démarche de la municipalité lorsqu'elle cherche la reconnaissance de l'Etat marocain. Cette région est plutôt méconnue des acteurs nationaux et internationaux du tourisme. Autrement dit, le pari du développement socioéconomique assis sur le tourisme est relativement risqué, et peu probable à court terme (Gillot et al. 2011) notamment du fait de la relative absence de structures d'hôtellerie. De plus, dans l'hypothèse d'une croissance rapide des activités touristiques, il se pourrait que celles-ci nuisent à la conservation du *patrimoine institutionnalisé*. Dès lors, il y a une certaine ambiguïté dans la démarche de la ville de Figuig notamment en ce qui concerne son but principal : protection du *patrimoine institutionnalisé* ou développement économique.

La municipalité de Figuig, lorsqu'elle pense le classement par l'Unesco comme un levier de développement du tourisme, ne s'attarde pas sur les contraintes liées aux règles de protection et de leurs conséquences pour les habitants et donc la dynamique de développement de l'oasis. Cela est sans doute du au fait que dans la démarche de l'équipe municipale, le classement du patrimoine figuigui par l'Unesco fige et confond l'ensemble des ressources spécifiques de l'oasis : les ksour et les pratiques socioculturelles, le système d'irrigation et sa gestion, la palmeraie et les savoir-faire agricoles. Dans cette dynamique, une fois classés, les éléments constitutifs du *patrimoine institutionnalisé* figuigui font uniquement l'objet de dispositifs visant leur maintien et donc proscrivant toutes modifications. Ces contraintes affectent directement les zones classées, mais également une *zone tampon* (Gillot et al. 2011). Les habitants ne pourront donc plus disposer de leurs biens mais devront se plier aux règles d'entretien et de construction définies par l'Unesco. Au sein de la population, cette perspective pose problème car les pratiques individuelles sont assez diverses, et en partie conditionnées par le financement de la diaspora (qui véhicule ses propres modèles culturels et sa nostalgie de l'oasis). Ainsi, la présence de ces règles risque fort de renforcer le mouvement d'exode ou d'abandon des ksour ou de la palmeraie. Or, il s'agit bien d'un enjeu pour le territoire de Figuig, que de permettre à sa

---

<sup>5</sup> Agence de développement de la région de l'Oriental

population de rester et d'habiter les lieux, sous peine de voir s'aggraver la dégradation du bâti, les difficultés économiques et la disparition de savoir-faire.

Au final, l'enjeu pour le territoire de Figuiç pourrait se situer à un autre niveau. Ainsi, l'essentiel pourrait être de trouver des réponses plus adéquates aux difficultés de l'oasis en s'appuyant sur les spécificités locales. Ces difficultés sont de plus accompagnées de transformations récentes concernant notamment l'introduction de techniques modernes (pompage de l'eau, nouvelles constructions en béton...).

## **II) Du « patrimoine individuel » au « patrimoine immatériel territorial » : construction d'une réponse aux enjeux locaux.**

Face aux transformations des activités locales, nous avons émis l'hypothèse que la démarche de la municipalité de Figuiç consistant à définir un patrimoine de manière relativement figée et détachée des préoccupations et des pratiques des habitants ne permet pas de répondre aux enjeux du territoire. Lorsque l'on considère les activités des habitants de Figuiç, il semble que leur rapport aux ressources spécifiques locales ne se limite pas à la conservation, mais s'inscrit dans une dynamique permettant l'évolution. Cela nous invite à penser le concept de patrimoine autrement, notamment pour rendre compte de ces transformations potentielles. L'approche pluridisciplinaire en termes de patrimoine proposée par C. Barrère et alii (2005), introduit l'idée d'un patrimoine répondant au besoin de relations sociales extérieures à la relation marchande, afin de prolonger et développer les activités occupant une population. Ainsi, pour ce groupe de chercheurs : « [...] *parler de patrimoine, c'est en effet introduire une référence à l'inscription des individus dans une lignée, dans une histoire qui relie le passé au présent et au futur ; et c'est en même temps spécifier un enracinement dans l'espace, à travers les territoires spécifiques d'existence des diverses communautés patrimoniales concernées* » (Barrère et Alii 2005 : 9). Le patrimoine dans cette perspective devient « *une relation économique [...] dédiée au fonctionnement des groupes sociaux (entreprises, secteurs et territoires) et à leur perpétuation* » (Nieddu 2007). Ce patrimoine ne se borne pas à l'évidence à la conservation de quelque chose, mais correspond à un processus dynamique d'accumulation et de mobilisation de ressources collectives (Colletis et Pecqueur 2005 : 11).

Ce patrimoine en question, serait composé par l'histoire et l'expérience des activités au sein d'un territoire ou d'une organisation, en ce sens il peut être qualifié de *patrimoine immatériel territorial*. Le passage de l'activité au *patrimoine immatériel territorial* se fait par la production d'externalités. Les externalités sont des produits de l'activité, et elles constituent un des points essentiels de cette approche en termes de patrimoine, car ce sont notamment à travers elles que ce dernier se constitue (Billaudot 2004). Ces externalités se définissent comme des interférences au sein des pratiques marchandes, ne donnant pas lieu à une compensation financière (Barthélemy, Nieddu et Vivien : 2004). Ces externalités peuvent plus généralement être définies comme produites par les activités entendues comme toute façon d'occuper son temps en un lieu et un temps donnés (Billaudot 2005), et pas seulement comme externalités à un ordre marchand. Au travers des pratiques des figuiguais, nous allons tenter d'identifier ces externalités.

### **2.1 Difficultés pratiques et réponses actuelles**

L'organisation des activités à Figuiç s'appuie en partie sur des dispositifs institutionnels construits au cours de l'histoire locale permettant la prise en charge d'enjeux partagés liés à la vie au sein d'une oasis. Des changements récents affectant ces activités font émerger plusieurs difficultés remettant en

cause la pertinence de ces dispositifs. A travers l'étude de difficultés pratiques actuelles, nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure aborder le patrimoine à travers sa mobilisation offre de nouvelles pistes d'évolution des dispositifs institutionnels permettant de répondre aux nouveaux enjeux territoriaux.

#### *Manque de main d'œuvre pour les récoltes :*

Les habitants de Figuig sont tout particulièrement attachés à leur jardin car ceux-ci sont généralement détenus par les familles depuis plusieurs générations. En même temps, les jardins sont un élément central de la vie des figuiguis, produisant la nourriture et constituant un espace de loisir. L'attachement des habitants à leur jardin demeure quand bien même ils ont émigré, ainsi la diaspora figuigui finance assez fortement leur entretien. En l'absence des propriétaires, ce sont des personnes résidant à Figuig qui s'occupent de l'entretien de leur jardin généralement en échange d'une partie de la récolte. Pour ceux qui entretiennent les jardins, la principale activité agricole est la production de dattes. Ces dattes sont en majorité consommées par la famille du propriétaire et de celui qui cultive le jardin. En cas d'excédents, celui-ci peut être vendu. Ces ventes concernent presque exclusivement des personnes habitants ou originaires de Figuig. La mise en place récente d'une coopérative concerne une minorité de producteurs, plus souvent ceux qui sont installés dans les 'extensions' monovariétales de palmiers, en périphérie de l'oasis.

L'exode de la population se traduit notamment par une pénurie de main d'œuvre au moment des récoltes. Traditionnellement à Figuig, la récolte est une œuvre collective : le propriétaire de jardin organisant la récolte accueille ses voisins et leur famille venant pour assurer une part du travail car ils savent qu'au moment de leurs propres récoltes ils obtiendront le même service de leur hôte. Ces moments de travail en commun permettent non seulement de récolter à moindre frais, mais aussi de diffuser les savoir-faire entre les générations. Enfin, les récoltes collectives sont des occasions de constitution et de renforcement du lien social entre les habitants des Ksour. Avec l'exode de population la main d'œuvre disponible par le biais de ce dispositif traditionnel se raréfie.

Afin d'assurer les récoltes et faire face à ce manque de main d'œuvre, certains propriétaires embauchent du personnel salarié. Si cette solution est choisie c'est d'abord parce que ces propriétaires ont les moyens de recourir à une main d'œuvre salariée rendant la récolte plus coûteuse. La diaspora figuigui demeure attachée aux jardins et à la palmeraie, notamment car certains d'entre-eux comptent revenir à Figuig au moment de leur retraite. Les retrouvailles familiales lors des fêtes ou des vacances dans le jardin bien entretenu sont une grande satisfaction pour les émigrés, comme nous le rapportent les personnes restées entretenir les jardins<sup>6</sup>. Cet attachement se traduit alors par des envois d'argent aux personnes encore présentes dans l'oasis afin que celles-ci puissent s'occuper des jardins pendant l'absence prolongée des propriétaires. Cette réponse individuelle à la pénurie de main d'œuvre est une source d'externalités négatives. Ainsi, le recours de plus en plus important à une main d'œuvre de salariés limite la diffusion des savoir-faire entre les générations. Le problème se pose notamment pour l'étape de la fécondation manuelle des palmiers, qui exige une main d'œuvre très qualifiée. Par ailleurs, se développe une inégalité dans la capacité à mener à bien ces récoltes, car tous les propriétaires n'ont pas accès aux mêmes moyens en provenance de la diaspora. Les propriétaires les plus modestes sont donc toujours privés d'accès à la main d'œuvre, sans compter que les propriétaires ayant recours massivement à la main d'œuvre salariée se placent en dehors du dispositif traditionnel de récoltes collectives, aggravant encore la pénurie de main d'œuvre. Les difficultés affectant

---

<sup>6</sup> Entretiens avec les habitants réalisés en 2011.

particulièrement les propriétaires les plus modestes se traduisent ainsi par l'abandon d'une partie des jardins dont ils ont la charge. Cet abandon se fait à contre cœur, car les habitants sont attachés aux jardins, cependant il faut rappeler que ces jardins ne sont pas sources de revenu et donc l'effort d'entretien n'est pas garanti par leur production. Ces difficultés d'accès à la main d'œuvre révèlent l'existence d'externalités positives concernant le fonctionnement traditionnel de l'activité de culture des jardins. Ces externalités positives prennent corps dans la transmission de savoir-faire entre les générations et l'accès à de la main d'œuvre.

Au final, la solution consistant à recourir à de la main d'œuvre salariée pour pallier aux insuffisances du dispositif traditionnel induites par l'exode, ne correspond pas à une dynamique de développement durable du territoire. En effet, cette solution est source d'inégalités sociales en fonction du revenu, là où le système traditionnel non marchand garantissait un accès à la main d'œuvre pour tous les propriétaires en acceptant le principe. Ces inégalités conduisant certains propriétaires à l'abandon de leur jardin induisent un risque pour le maintien de l'équilibre environnemental de l'oasis. En développant les inégalités et en étant source de tensions environnementales, ces solutions individuelles entrent en contradiction avec les enjeux du développement durable qui rappelons-le consiste à traiter simultanément les questions environnementales, de réduction des inégalités sociales et de développement économique.

#### *Adoption d'une nouvelle technique d'accès à l'eau :*

La répartition de l'eau est une difficulté quasi constante au sein d'une oasis. Cette difficulté a été traditionnellement dépassée par l'instauration du système des *parts d'eau*. Mais avec l'exode de population, la question de la répartition de l'eau se trouve renouvelée car l'attribution des *parts d'eau* laissées vacantes par les migrants est opaque. Il est ainsi difficile de connaître l'identité des détenteurs de ces *parts d'eau*, et même éventuellement, celles-ci peuvent simplement disparaître. L'opacité du système de gestion de l'eau empêche ceux ne disposant pas de suffisamment de *parts d'eau* d'en acquérir d'avantage, quand bien même il y a de l'eau en quantité suffisante.

Pour se prémunir de ce manque d'eau induit par la manière dont sont traitées les *parts d'eau* des migrants, certains propriétaires de jardin choisissent de se doter de moyens techniques de pompage individuel (112 puits ont été inventoriés en 2004 ABHM (2004)). De ce fait, ils accèdent à l'eau sans limitation autre que le coût de revient et d'usage du matériel alors que les propriétaires utilisant le système traditionnel accèdent gratuitement aux *parts d'eau* dont ils disposent et ne louent que l'eau dont ils ont besoin en surplus. Cette solution est permise par les transferts d'argent en provenance de la diaspora, et par la présence d'une nappe souterraine accessible.

Le développement du pompage individuel réduit encore l'implication des propriétaires dans l'entretien du système d'irrigation. Ainsi les infrastructures (canaux, bassins ou foggaras) se dégradent, conduisant à une perte d'efficacité du système traditionnel et donc des externalités négatives. En conséquence, l'accès à l'eau se dégrade pour les propriétaires les plus démunis dépendant de ce réseau traditionnel. De surcroît, l'existence concomitante de ces deux modes d'accès à l'eau pourrait à terme conduire à la diminution du débit des sources. En effet, les conséquences néfastes des pompes individuelles, non régulés par le système social du partage, ont été observées dans d'autres oasis ((Dubost et Moguedet 1998, Jouve et al. 2006). Ils peuvent être amplifiés ici du fait de la régulation de l'usage de la ressource en fonction de sa disponibilité que permet le système de part d'eau par durée d'irrigation (et non par quantité d'eau) spécifique à Figuig, et qui bien entendu n'est plus respecté par les pompes individuelles.

Cette situation pose là encore un problème si l'on pense au développement durable car elle est à la fois source de développement d'inégalités sociales et économiques se traduisant par une dégradation de la situation des plus pauvres ; mais elle est aussi potentiellement nuisible pour l'environnement. Ces tensions révèlent des enjeux en matière de développement durable se situant au niveau territorial. Le système traditionnel, bien que mis en difficulté par l'émigration et l'arrivée de nouvelles techniques d'accès à l'eau, a montré une certaine efficacité par le passé, notamment du fait de la production d'externalités positives : moyens d'entretien des infrastructures d'irrigation, accès partiellement gratuit à l'eau, régulation de la consommation d'eau.. Le fait que ce système soit organisé au niveau collectif est cohérent avec les enjeux qu'il tente de traiter, notamment parce qu'il permet de prendre en charge les effets d'externalité.

## 2.2 Nécessité de dispositifs institutionnels territoriaux :

A travers l'exposé précédent, nous pouvons constater que les habitants tentent de répondre individuellement aux difficultés les affectant. Leur principale motivation pour agir ainsi est la conservation de leur *patrimoine individuel* entendu ici comme l'ensemble des éléments matériels dont ils sont propriétaires, hérités de leurs aïeux et qu'ils souhaitent transmettre aux générations futures. La spécificité de ce *patrimoine individuel* réside dans le fait qu'il s'agit d'un héritage familial. En conséquence, les habitants consentent à prendre en charge son entretien quand bien même celui-ci serait coûteux. Ainsi les jardins pourtant peu rentables économiquement, concentrent beaucoup d'efforts dans le seul but de conserver ce qui a été transmis par les générations antérieures.

Les initiatives privées répondant à cette logique de conservation du *patrimoine individuel*, résolvent imparfaitement les problèmes auxquels sont confrontés les habitants et sont également sources de tensions nouvelles. Les ressources collectives permettant au système traditionnel de réguler ces tensions sont menacées par les transformations récentes du contexte local et par ces solutions individuelles. Avec leur disparition progressive, ce sont les capacités de développement durable qui sont réinterrogées. A terme, il se pourrait que sans ces ressources, la possibilité pour les habitants de conserver leur *patrimoine individuel* soit elle aussi amoindrie.

Les enjeux de développement du territoire, jusqu'alors pris en charge par les dispositifs institutionnels traditionnels se situent à un niveau nécessairement collectif. Ces dispositifs gèrent le recours à des ressources individuelles spécifiques, ainsi que son évolution, constitutives d'un patrimoine immatériel territorial issu de l'histoire locale et potentiellement mobilisables pour répondre aux difficultés rencontrées par les habitants. Ces difficultés n'ont pas à voir directement avec la conservation de leur *patrimoine individuel*, mais avec les activités et pratiques le concernant : récolte et accès à l'eau. Contrairement aux solutions individuelles, le recours à ce *patrimoine immatériel territorial* ne génère pas nécessairement d'inégalités ou de tensions nouvelles sur l'environnement et peut donc être compatible avec un développement durable du territoire (du Tertre. 2008).

Conclusion :

Le cas de l'oasis de Figuig nous a donné l'occasion d'aborder trois approches de la notion de patrimoine : institutionnalisé en vue d'une conservation pour l'Unesco ; individuel et mobilisant des efforts importants dans le but d'une transmission pour les habitants ; territorial correspondant aux ressources induites par le partage d'une situation commune, d'une histoire des coopérations locales et

des dispositifs institutionnels construits à cette échelle. La logique de conservation de l'Unesco passe par la reconnaissance du caractère exceptionnel du patrimoine matériel et immatériel, un caractère *en soi*, justifiant à la fois l'inscription dans une logique de conservation, mais aussi l'aspect universel de ce *patrimoine institutionnalisé*. Les habitants, en apparence s'inscrivent eux aussi dans une logique de conservation, cependant elle ne vise pas la même chose. La spécificité de leur *patrimoine individuel* n'a pas d'existence *en soi* mais pour eux, puisqu'elle se réfère à l'héritage reçu des aïeux. Les jardins ne sont pas conservés car ils sont exceptionnels au regard du reste de l'humanité, mais parce qu'ils sont le fruit d'un travail continu du lignage familial. Les habitants admettent des évolutions afin de garantir la transmission, ce qui n'est pas toujours compatible avec la logique de conservation *en soi* de l'Unesco. Certes les actions des habitants concernant la conservation de leur *patrimoine individuel* ne visent pas les mêmes spécificités que le *patrimoine institutionnalisé* défini par l'Unesco, mais cependant cela s'incarne dans les mêmes objets. Il y a donc une possibilité d'articulation entre ces deux logiques de conservation.

Le *patrimoine immatériel territorial* s'appuie sur des ressources collectives spécifiques pouvant correspondre aux ressources immatérielles identifiées par l'Unesco. L'organisation de leur mobilisation dans une démarche de développement territorial apparaît comme un moyen de les conserver, mais peut-être aussi, de les développer. Par ailleurs, Le *patrimoine immatériel territorial* contribue pour sa part à l'entretien du *patrimoine individuel* en collectivisant des ressources pour la prise en charge des besoins des habitants. Pour concilier des logiques de conservation et des logiques de développement, en vue de prendre en charge les enjeux du développement durable de l'oasis, la communauté de Figuiç deira devra nécessairement repenser les dispositifs institutionnels territoriaux. Cela n'est pas incompatible avec la démarche de classement, au contraire, il est important que parmi les enjeux de la redéfinition des dispositifs locaux, figure l'articulation des trois types de patrimoine.

La complexité des dynamiques patrimoniales provient en partie du fait que le terme de patrimoine recouvre plusieurs acceptions, et que l'articulation entre celles-ci évolue. Si à l'origine, le patrimoine apparaît comme un symbole de l'unité nationale dont l'entretien représente une charge, il concerne aujourd'hui une diversité d'objets mobilisés par différents outils de l'aménagement et du développement du territoire. Ainsi, en quelques décennies, le patrimoine a acquis une fonction de développement, un statut de ressource (François. 2006). Le patrimoine peut servir de levier actif de passage pour envisager un avenir. À ce titre, il convient d'éviter toute muséification posant problème lorsqu'il s'agit d'aborder les contraintes présentes et les perspectives d'avenir. Les enjeux, s'ils sont culturels (assurer la transmission d'une identité collective) sont aussi d'ordre économique : comment le patrimoine peut-il servir de levier de développement ? Sans réduire le développement à sa seule expression économique, le recours au patrimoine permet parfois de passer le gué vers un nouveau modèle de développement (Bonerandi . 2005). Le développement durable, associant les 3 piliers, écologique, économique, et social semble le plus à même d'intégrer cette composante culturelle.

Les questions instruites à l'occasion de ce travail de recherche concernant l'oasis de Figuiç deira sont également présentes au sein des autres territoires, donnant lieu à des protections du *patrimoine institutionnalisé*. Cette logique de conservation peut entrer en contradiction avec le développement économique, mais aussi les pratiques quotidiennes des populations. Notre travail pose que l'une des voies permettant de prendre en charge la conservation du *patrimoine institutionnalisé* est de l'inscrire dans les dynamiques territoriales le concernant. Cela suppose que soient constitués des dispositifs institutionnels dont l'une des fonctions serait de garantir l'articulation entre logique de conservation, les aspirations individuelles et les aspects immatériels et territoriaux du patrimoine. Cette démarche permet de répondre aux enjeux du développement durable. Une autre fonction de ces dispositifs serait

la régulation des externalités entre les différentes activités locales. Ces dispositifs, pour fonctionner doivent être portés par les acteurs locaux autour d'un compromis concernant à la fois les enjeux et les moyens d'y répondre.

Ainsi notre travail consiste à faire des acteurs locaux les principaux protagonistes du développement territorial et de l'articulation des différentes logiques patrimoniales. Dans ce cadre, le territoire n'est pas entendu comme un espace, ni même comme un projet, mais comme le résultat du travail des acteurs concernant la définition d'enjeux comprenant les externalités issues des activités locales. Il s'agit alors d'un *territoire réincarné*, où les acteurs sont au centre de l'analyse (Gumuchian et alii 2003). La relation entre acteurs et territoire est sans cesse co-construite. Cette co-construction se retrouve dans ce que Patrice Melé qualifie de *régime de territorialité réflexive*, où le territoire n'est plus donné mais construit en fonction d'enjeux provenant des pratiques locales et de leurs externalités (Melé 2009). Ce *territoire réflexif* est un objet de recherche essentiel pour comprendre le processus de développement territorial et les choix dans l'articulation des différents types de patrimoine. Dans ce cadre, la capacité des acteurs locaux à agir dans le sens d'un développement durable est à étudier à l'aune de leur capacité à construire des compromis locaux et des dispositifs institutionnels permettant de prendre en charge la définition des enjeux territoriaux et ce travail réflexif (Gaglio, Lauriol et du Tertre 2011).

## Bibliographie :

- ✓ AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE LA MOULOUYA (A.B.H.M). (2004). Inventaire des prélèvements d'eau souterraine à partir des nappes de la plaine de Figuig, et élaboration des cartes hydrogéologiques de gestion des nappes. Rapport de l'Agence du Bassin Hydraulique de la Moulouya.
- ✓ BARRERE C., BARTHELEMY D., NIEDDU M. et VIVIEN F.D. (éditeurs) (2005) « Réinventer le patrimoine » Collection Gestion de la culture, L'Harmattan, Condé-sur-Noireau.
- ✓ BARTHELEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.D. (2004) « Externalités ou production de patrimoine ? Les enseignements des travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », in Géographie Economie Société 2004/3 volume 6, Lavoisier, pages 331 à 352.
- ✓ BILLAUDOT B. (2004) « A propos de deux questions concernant le concept de patrimoine : de quels éléments se compose un patrimoine et quels en sont les titulaires possibles ? » in Géographie Economie Société 2004/3 volume 6, Lavoisier, Lassay-les-Châteaux, pages 291 à 301.
- ✓ BILLAUDOT B. (2005) « Le territoire et son patrimoine », in Géographie Economie Société 2005/1 volume 7, Lavoisier, pages 83 à 107.
- ✓ BONERANDI E., (2005) « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? » Géocarrefour vol. 80/2 « Le diagnostic des territoires ».
- ✓ COLLETIS G. et PECQUEUR B. (2005) « Révélation de ressources spécifiques et coordination située » in Revue Economie et Institution n°6-7 1er et 2ème semestre 2005 pages 51 à 74.
- ✓ DUBOST D., MOGUEDET G., (1998). « Un patrimoine menacé : les foggaras du Touat », Sécheresse n°2, vol.9.
- ✓ FRANCOIS H., (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources, Revue d'économie régionale & urbaine, n°5, pp. 683-700.
- ✓ GAGLIO G., LAURIOL J. et TERTRE (du) C. (2011) « L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable », Collection Travail, subjectivité, entreprises, territoires, Octarès.
- ✓ GILLOT L, DEL A., COHEN M. VALLAT J.P., GOUMEZIANNE N., JANTY G., (2011) « Patrimoine et développement local : Pratiques institutionnelles et pratiques sociales », Thème 1, Session 1, Symposium scientifique, Actes du Symposium de la XVIIème Assemblée Générale de l'ICOMOS, « Le patrimoine, moteur de développement », UNESCO, Paris, 28/11 au 1/12, pp. 51-57.
- ✓ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R. et ROUX E. (2003) « Les acteurs, ces oubliés du territoire », collection Anthropos, Economica.
- ✓ JOUVE PH., LOUSSERT R., MOURADI H., (2006) « La lutte contre la dégradation des palmeraies, dans les oasis de la région de Tata (Maroc) ». Colloque international sur "les oasis : services et bien être humain face à la désertification", Université Moulay Ismail, Faculté des Sciences et Techniques de Errachidia (14-17 septembre 2006, Errachidia, Maroc).
- ✓ MADANI T. (2006), « Le partage de l'eau dans l'oasis de Figuig (Maroc oriental) », Mélanges de la Casa de Velázquez [En ligne], 36-2, mis en ligne le 11 octobre 2010. URL : <http://mcv.revues.org/2016>.
- ✓ MELE P. (2009) « identifier un régime de territorialité réflexive », in VANIER M. (dir.) (2009) « Territoires, territorialités et territorialisation », collection Espace et Territoires, Presses Universitaires de Rennes, pages 45-55.
- ✓ NIEDDU M. (2007) « Le patrimoine comme relation économique » in économie appliquée tome LX 2007 n°3, Les presses de l'ISMEA, Paris, pages 31 à 35.
- ✓ KOOHAFKAN P. et ALTIERI M.A. (2011) « Systèmes Ingénieurs du Patrimoine Agricole Mondial Un héritage pour le futur Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Rome, 44p
- ✓ UNESCO (2011) Présentation de l'oasis de Figuig en ligne consultable à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5625/>
- ✓ TERTRE C. (du) (2008) « Investissements immatériels et « Patrimoine collectif immatériel » », in LAURENT C. et TERTRE C. (du) (dir.) (2008) « Secteurs et territoires dans les régulations émergentes », collection économique, L'Harmattan, Paris, pages 81 à 98.